

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1789

Lyon 8e - Ilot Berliet - Convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon autorisant la mise à disposition d'une emprise pour les besoins du chantier relatif à la réalisation des voiries et des espaces publics. EI N° 08306 - N° inventaire 08306T001

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1789 - LYON 8E - ILOT BERLIET - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE A LA METROPOLE DE LYON AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE POUR LES BESOINS DU CHANTIER RELATIF A LA REALISATION DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS. EI N° 08306 - N° INVENTAIRE 08306T001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1035 du 27 avril 2015, vous avez approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir d'une surface de 4 966 m<sup>2</sup> constituant un emplacement réservé à usage scolaire auprès de la SNC Cœur 8<sup>e</sup> Monplaisir au sein du programme de l'îlot Berliet.

La Ville de Lyon, propriétaire de ce tènement, effectuera le lancement de la phase travaux de l'opération de construction d'un groupe scolaire à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. La Métropole de Lyon débutera, quant à elle, les travaux de réalisation des voiries et des espaces publics de l'îlot Berliet à compter du début de l'année 2016. À cet effet, elle sollicite, auprès de la Ville de Lyon, la mise à disposition d'une emprise de terrain dans l'objectif d'assurer le bon déroulement de son chantier par l'installation d'une base de vie.

Une convention d'occupation temporaire permettrait de mettre à disposition une emprise de terrain située en bordure de la rue Saint Agnan et de la rue des Hérídaeux, d'une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, la Métropole prenant en charge l'ensemble des obligations suivantes :

- installer une protection des dix pièzairs à l'aide de buses béton peintes de diamètre 100 cm ;
- prendre en charge tout dommage sur les pièzairs présents sur l'emprise ;
- assurer l'entretien de l'ensemble du périmètre de la clôture de la base vie selon le plan communiqué ;
- installer un portail pour l'accès à la placette - zone pour laquelle la sortie d'engins sera autorisée - ;
- faire réaliser les états des lieux entrant et sortant par un huissier ;
- prendre en charge toutes prestations pour la remise en état du terrain (dépollution, évacuation encombrants, réparation des clôtures, notamment).

Compte tenu des frais d'aménagement engagés par la Métropole et de l'usage de cette mise à disposition, il vous est proposé que la mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

La convention d'occupation établie sous-seing privé à titre gratuit prendra effet à compter du 22 février 2016 et viendra à expiration automatiquement le 21 janvier 2018.

Il vous est proposé dans ces conditions de donner une suite favorable à cette demande de convention d'occupation temporaire fixant les modalités d'installation de la base de vie du chantier des voiries et espaces publics métropolitains sus-exposées.

Vu la délibération n° 2015/1035 du 27 avril 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- La mise à disposition à titre gratuit d'une partie du terrain pour 2 500 m<sup>2</sup> environ appartenant à la Ville de Lyon comme base de vie pour le chantier des voiries et espaces publics de la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire est approuvée.

2- La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document ainsi que tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY